



Association 1901
Reconnue d'intérêt général



Cour des Musées - 9 boulevard du Général Leclerc - 42190 CHARLIEU



04 77 60 19 09



empc.charlieu@free.fr



<http://www.kanas.com/ecoledemusiquedupaysdecharlieubelmont/>



<https://facebook.com/ecoledemusiquecharlieubelmont>

TARIFS 2023-2024

Adhésion à l'Association pour l'année : 40 €

L'EMPCB étant reconnue d'intérêt général, cette adhésion est déductible des impôts à hauteur de 66% :si vous êtes imposable, l'adhésion ne vous coûtera que 13.33 € pour l'année.

Rappel : 1 adhésion = 1 voix aux Assemblées Générales

Cotisations annuelles :

Enseignement	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
Instrument ou Chant individuel + FM*	440 €	580 €
Instrument ou Chant individuel + Atelier + FM* (Cycle I)	495 €	645 €
Instrument ou Chant individuel + Atelier + FM* (Cycle II)	525 €	680 €
2 ^{ème} instrument	335 €	440 €
Éveil musical/ Découverte/ FM* seule	105 €	125 €
Chorale adultes / enfants	105 €	125 €
Atelier seul (FM* offerte)	220 €	230 €
2 ^{ème} atelier	105 €	115 €

Réduction pour un même foyer :

- 10 % pour le 2^{ème} inscrit
- 20% pour le 3^{ème} inscrit
- 50% pour les suivants

Possibilités de paiement fractionné :

- Par 3 chèques bancaires : les chèques seront déposés en octobre, janvier et avril. Les 3 chèques, remis à l'inscription, doivent être datés du jour de la signature (article L131 du Code monétaire et financier).
- Par 10 prélèvements mensuels : merci de **fournir un RIB**.

Chèques vacances acceptés.

Les Harmonies peuvent prendre en charge une partie des cotisations de leurs membres (se renseigner auprès des Harmonies municipales).

Vous pouvez également solliciter votre comité d'entreprise.

*FM : Formation Musicale